

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2016



LE TERRITOIRE

de la CCMP

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU EST COMPOSÉE DE 6 COMMUNES. ELLE EST L'INTERCOMMUNALITÉ LA PLUS DENSÉMENT PEUPLÉE DE L'AIN ET ACCUEILLE 23 302 HABITANTS SUR UNE SURFACE TOTALE DE 65,56 KM².



Édito

L'année 2016 marque l'aboutissement du projet de territoire initié en 2015. En effet, conformément aux engagements pris en début de mandature, le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité au mois de mars une feuille de route qui a pour objet de renforcer notre modèle harmonieux de développement.

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) échelonnée sur la période 2016-2021 donne ainsi de la lisibilité aux actions que nous menons mais également de la cohérence : il nous faut en effet poursuivre nos efforts pour construire un parcours résidentiel qui capitalise sur les atouts économiques, touristiques, culturels et sportifs de la CCMP.

Pour ce faire, nous avons su modifier nos compétences, faire évoluer notre charte de gouvernance et relever les défis posés par le Législateur avec la loi NOTRe. Les chantiers demeurent encore importants : optimiser la fiscalité du bloc local pour préserver la solidarité envers les communes les plus fragiles financièrement ; transférer les équipements de centralité pour proposer des politiques publiques ambitieuses à nos administrés ; ouvrir le chantier de la mutualisation pour simplifier l'administration du bloc local et réaliser à terme des économies d'échelle.

Il ne s'agit pas d'affirmer tel Le Guépard de Lampedusa qu'il faut que « tout change pour que rien ne change ». Mais tant notre capacité d'adaptation que notre méthode de travail collaborative et prospective constituent nos meilleurs atouts face à un monde en perpétuelle évolution.

Vous souhaitant une très bonne lecture,



SOMMAIRE

- 4 **ÉLUS ET AGENTS AU SERVICE DU TERRITOIRE**
- 6 **PROJET DE TERRITOIRE UN PLAN D' ACTIONS AMBITIEUX**
- 8 **VOIRIE & DÉPLACEMENTS PENSER LES DÉPLACEMENTS SOUS TOUTES LEURS FORMES**
- 10 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE UNE ZAC QUI VALORISE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**
- 14 **ENVIRONNEMENT INFORMER ET IMPLIQUER POUR MIEUX TRIER**
- 18 **CULTURE & ÉDUCATION SUSCITER L'INTÉRÊT DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE !**
- 20 **SPORT LA CCMP SOIGNE SES PERFORMANCES**
- 21 **ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL UN SUCCÈS GRANDISSANT POUR LILÔ**
- 22 **TOURISME ET PATRIMOINE DES MOYENS POUR SOIGNER L'IMAGE DU TERRITOIRE**
- 23 **SÉCURITÉ PRIORITÉ À LA PRÉVENTION ET À LA VEILLE**
- 24 **LOGEMENT HABITAT DROIT DES SOLS RÉPONDRE À TOUTES LES SITUATIONS**
- 26 **FINANCES LA CCMP S'INVESTIT TOUJOURS AUTANT POUR SON TERRITOIRE**

ÉLUS ET AGENTS

au service du territoire

Le Conseil communautaire de la CCMP est composé depuis mars 2014 de 31 membres élus, dont le Président, 6 Vice-présidents et 2 membres délégués.

Son rôle est d'examiner et d'arbitrer les projets présentés par les commissions et de faire appliquer les décisions. Le conseil vote ainsi les grands projets mis en œuvre par les 60 agents de la CCMP, visant le développement d'un territoire toujours plus dynamique et attractif.



9 ÉLUS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE*

Le Bureau communautaire se compose du Président, de 6 Vice-présidents en charge des commissions thématiques et de 2 membres délégués. Chacun a un rôle d'information, d'orientation, de coordination et d'exécution.

La mission du Bureau est double :

- examiner et arbitrer les projets présentés par les Commissions,
- faire appliquer les décisions du Conseil communautaire.

7 COMMISSIONS THÉMATIQUES*

Chacune est composée d'un Vice-président qui l'anime (par délégation du Président de la CCMP) et de deux élus par commune. Les 7 Commissions permettent la concertation et l'échange autour de projets et sont force de proposition pour le Bureau communautaire.



Environnement



Eau et Assainissement



Voirie et déplacements



Solidarité et logement



Développement économique



Sport et culture



Finances et budget



31 ÉLUS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE*

Depuis 2014, la répartition des conseillers communautaires est basée sur la représentativité démographique de chaque commune. Cette nouvelle disposition a fait passer le nombre de conseillers à 31, contre 17 sous la précédente mandature.

Le Conseil communautaire se réunit environ 10 fois par an en séance publique pour délibérer et voter les projets et budgets préalablement examinés par les Commissions thématiques compétentes.



BEYNOST

Joël AUBERNON (adjoint)
Élisabeth BOUCHARLAT (adjointe)
Gilbert DEBARD (conseiller municipal)
Caroline TERRIER (Maire)
Christian BARDIN (adjoint)
Michel NICOD (conseiller municipal)



MIRIBEL

Jacques BERTHOU (conseiller municipal)
Jean-Pierre BOUVARD (conseiller municipal)
Josiane BOUVIER (adjointe)
Nathalie DESCOURS-JOUTARD (adjointe)
Patricia DRAI (adjointe)
Jean-Pierre GAITET (conseiller municipal)
Aurélien GIRON (conseillère municipale)
Jean GRAND (conseiller municipal)
Patrick GUINET (adjoint)
Pascal PROTIÈRE (conseiller municipal)
Henri SECCO (adjoint)
Noémie THOMAS (conseillère municipale)
Sylvie VIRICEL (Maire)



NEYRON

Anne-Christine DUBOST (conseillère municipale)
André GADIOLET (Maire)
Aurélien VIVANCOS (adjointe)



SAINT-MAURICE DE BEYNOST

Pierre GOUBET (Maire)
Évelyne GUILLET (adjointe)
Jean-François PERNOT (conseiller municipal)
Robert RESTA (adjoint)
Dominique TARIF (conseillère municipale)



THIL

Bruno LOUSTALET (Maire)
Yannick SEMAY (adjointe)



TRAMOYES

Hélène LACHENAL (conseillère municipale)
Henri MERCANTI (Maire)

ORGANISATION ET RÉPARTITION DU PERSONNEL*

CABINET DU PRÉSIDENT

Sébastien BÉNÉTULLIÈRE - Directeur de cabinet

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Olivier JACQUETAND - Directeur Général des Services

→ ACCUEIL / SECRÉTARIAT

- Marie-France DUCOS-RUSSO
Accueil / Standard
- Cédric VOUAILLAT
Secrétariat des services techniques

→ SERVICE COMPTABILITÉ / RESSOURCES HUMAINES

- Christiane BONNAMOUR
Responsable de service
> Stéphane MARTINEZ
Comptabilité
> Carole EYMARD
Gestion du personnel

→ SERVICE CULTUREL ET ÉDUCATIF

- Viviane PAPON-VIDAL
Directrice des affaires culturelles et éducatives
> 3 ETAPS**
> 7 IMS**

- Bernard BURLAT
Directeur Académie de Musique et de Danse

> 32 enseignants dont :
- Annabelle GASTOUD
Professeur coordinateur

- Corinne BRETIN
Responsable du Département Musique classique

- Marie-Pierre CARRET
Responsable du Département Musiques actuelles

- Delphine GRIENAY
Responsable du Département Danse

- Claire SEGUI
Responsable du Département Culture musicale

→ SERVICE TECHNIQUE

- Gérard DROGUE
Responsable de la gestion des bâtiments, de la voirie, de la lutte contre le ruissellement et du SPANC

- Jean JACQUET
Chef d'équipe

> Régis PEQUIGNOT
Gardien-régisseur de l'aire d'accueil des gens du voyage

> 5 agents en charge de l'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie

- Laetitia MOROT
Responsable du service Déchets

> Estelle BOISSEAU
> Camille VINCENT
Ambassadrices du tri

> Patrice JULIAN
Agent technique rattaché au service Déchets

→ SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Fabien LOPEZ
Responsable de service
> Chahines BOUMYA
chargée de mission FISAC

→ SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE

- Julia GIULIANI
Coordinatrice du CISP et du Contrat de veille active

→ SERVICE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

- Simon Chevalier
Responsable de service, également en charge du PLH
> Stevan BRIEUC
Instructeur

→ SERVICE MOBILITÉ

- Pascaline ROUSSET
Responsable de service
> Matthieu SOUZY
Exploitation du réseau Colibri

* au 31 décembre 2016 - ** ETAPS : Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives
IMS : Intervenant en Milieu Scolaire (musique)



Un plan d'actions ambitieux

Dans un contexte budgétaire contraint pour les communes, et face au désengagement progressif de l'État, l'intercommunalité se voit confier un rôle de plus en plus central dans l'aménagement du territoire. C'est pourquoi la CCMP a choisi d'élaborer une véritable stratégie territoriale dans le but d'offrir à ses habitants des services publics performants. Avec l'aide du cabinet d'études Sémaphores Consultants, la CCMP a ainsi construit une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) qui s'articule plus particulièrement autour de 3 objectifs :

- 1 **Renforcer l'intercommunalité comme l'échelon pertinent en matière de développement économique et de promotion touristique**
- 2 **Renforcer la solidarité et la mixité des populations**
- 3 **Améliorer le cadre de vie de ses habitants grâce à des équipements sportifs, culturels et sociaux de qualité.**

UNE DÉMARCHE TRANSPARENTE ET STRATÉGIQUE AVEC UN PACTE FINANCIER VERTUEUX ET UN PLAN D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX

Pour définir sa PPI, les élus se sont appuyés sur une prospective financière précise, en s'engageant à préserver des marges de manœuvre budgétaire pour les communes et pour la prochaine gouvernance de la CCMP. Cette feuille de route budgétaire combine ainsi un pacte financier vertueux avec les communes et un plan d'investissement ambitieux, soit :

43 M€ D'INVESTISSEMENTS POUR 2016-2021

Un nouveau pacte financier

La CCMP a proposé une **augmentation de l'aide redistribuée aux communes de près de 60 %** par rapport au montant reversé en 2014, soit une enveloppe annuelle de 760 000 € répartie entre les communes selon plusieurs critères tels que notamment l'importance de la population, du potentiel fiscal par habitant et des charges de ses communes membres. Ces sommes s'ajoutent au montant de l'attribution de compensation des charges transférées (ACTP). Pour l'année 2016 :



LA NÉCESSAIRE RÉVISION DES STATUTS DE LA CCMP

Conformément au principe de spécialité qui les régit, les intercommunalités ne peuvent intervenir que dans le champ des compétences qui leur ont été transférées (principe de spécialité fonctionnelle) et à l'intérieur de son périmètre (principe de spécialité territoriale). Or, 19 ans après la création de la communauté de communes, il était nécessaire de procéder à une révision de fond des compétences et ce pour plusieurs raisons :

- Tenir compte des évolutions fonctionnelles dans la mise en œuvre des compétences déjà existantes ;
- Anticiper les prises de compétences rendues obligatoires par la loi NOTRe du 7 août 2015 (développement

économique, transfert eau et assainissement au plus tard au 1^{er} janvier 2020 et de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 (transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations au 1^{er} janvier 2018 pour pouvoir les exercer à terme dans les meilleures conditions possibles ;

- Inscrire de nouvelles compétences pour permettre la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2016/2021 présenté lors du débat d'Orientation Budgétaire 2016 le 17 mars 2016.

À l'unanimité, le Conseil communautaire a ainsi approuvé la modification des statuts de la CCMP le 29 mars 2016.



2016 : LA FUSION TOUJOURS A L'ÉTUDE

CCMP et 3CM ont travaillé conjointement au cours de l'année 2016 pour construire la fusion de leurs collectivités au 1^{er} janvier 2018. La première phase fut un diagnostic de leurs compétences actuelles afin d'en définir les perspectives communes. Si de nombreuses similitudes existent, les points de divergence demeurent encore importants, notamment autour

de la politique culturelle et sportive, du Programme Local de l'Habitat, de l'exercice de la compétence eau-assainissement ou encore en matière de politique de déplacements. L'union des deux territoires nécessitant un vote de 2/3 des communes, les deux Présidents ont proposé de repousser l'objectif d'une fusion avant la fin du mandat.

LE GRAND PARC AU CENTRE DES RÉFLEXIONS

Véritable bassin de vie pour les populations de la Côtière, le Grand Parc de Miribel est un lieu unique, un espace naturel fragile qui exige d'être préservé, mieux valorisé mais dont il est également nécessaire de sécuriser les accès. De fait, la CCMP s'est engagée avec de nombreux partenaires (Métropole de Lyon, Département de l'Ain, EDF, VNF, etc.) dans la signature d'un contrat territorial dont l'ambition est **la rénovation des berges du Canal de Miribel**.

Contraint de réviser ses statuts suite à la fusion du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon, le SYMALIM, syndicat en charge de la gestion du Grand Parc, a proposé à la CCMP d'adhérer et de rejoindre les communes riveraines.



La CCMP a, par délibération du 26 octobre 2016, choisi d'adhérer au SYMALIM. Trois priorités ont été identifiées :

- **le renforcement des berges et de la protection contre les crues du Rhône**
- **l'aménagement de voies cyclables (Anneau Bleu)**
- **les passerelles d'accès en modes doux au Grand Parc**

CONTRIBUTION CCMP : **100 000 €/an**

SOIT **2,17%** DU BUDGET TOTAL DE FONCTIONNEMENT DU SYMALIM

VOIRIE & DÉPLACEMENTS



Penser les déplacements sous toutes leurs formes

La CCMP repense la mobilité pour mieux s'adapter aux besoins de ses habitants et respecter l'environnement. La lutte engagée contre les émissions de CO₂ induit de moins utiliser la voiture individuelle au quotidien. Pour cela, la CCMP développe le covoiturage, le vélo ou les transports en commun, et facilite l'intermodalité. L'objectif est de faire évoluer durablement le territoire ainsi que les comportements.

UN PROGRAMME AUSSI AMBITIEUX QUE NÉCESSAIRE !

Le Plan Global de Déplacements, voté en Conseil communautaire le 20 septembre 2016, est une démarche globale et volontariste menée par la CCMP. Ce plan vise à penser et organiser la mobilité sur le territoire pour les 15 ans à venir en proposant des actions complémentaires dictées par 4 grands objectifs :

- Organiser et planifier la mobilité sur le territoire,
- Développer des services à la mobilité,
- Renforcer la pertinence et donc l'attractivité du réseau Colibri,
- Élaborer un schéma modes doux (itinéraires et stationnements cyclables...).

2 GROUPES DE TRAVAIL POUR NOURRIR LES RÉFLEXIONS

Afin de renforcer la cohérence globale des itinéraires, la CCMP a fait le choix d'accompagner les entreprises volontaires et les établissements scolaires dans la mise en place de plans de déplacements spécifiques :

1 Le Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) : au côté des entrepreneurs et des salariés du territoire, la CCMP entend promouvoir et faciliter les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets liés aux activités professionnelles.

2 Le Plan de Déplacement des Établissements Scolaires (PDES) : ce projet verra les 3 collèges du territoire - Louis Armstrong, Anne Frank et Saint-Joseph - proposer des actions opérationnelles et repenser les trajets des enfants, entre leur domicile et les établissements scolaires, avec des modes de transport plus respectueux de l'environnement.

L'AMD RELIÉE À LA RD1084 : ATTENDU DEPUIS LONGTEMPS PAR LES PARENTS

Attendu depuis longtemps par les parents de l'Académie de Musique et de Danse ainsi que du pôle petite enfance, le passage mode doux qui relie ces équipements à la RD1084, à l'arrêt PHILIBERT (ligne 171) et aux modes doux existants (voie verte) est enfin en service. Grâce à l'achat du foncier par la commune de Miribel, la CCMP a été en mesure de réaliser ce cheminement piétonnier qui sécurise les déplacements des enfants et désenclave ce pôle d'équipements publics.

Budget : **88 735,12 € TTC** dont une subvention de **26 620,53 €** versée par la Région Rhône-Alpes.

RÉSUMÉ DES ACTIONS PHARES

- **4 parkings** de covoiturages en 2031
- **47 km d'itinéraires cyclables**
- **470 stationnements vélo**

SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS AU CŒUR DES ZONES D'ACTIVITÉS

Le chemin des Batterses aménagé

La CCMP étudie chaque option (covoiturage, transport collectif, piéton ou vélo) pour faciliter les déplacements des salariés et les connecter aux gares environnantes.

- Une portion de 60 mètres a été créée pour permettre aux salariés de Schneider Electric Telecontrol de rejoindre l'arrêt de bus de la ZAC des Malettes à pied.

Le chemin des Malettes de nouveau en service

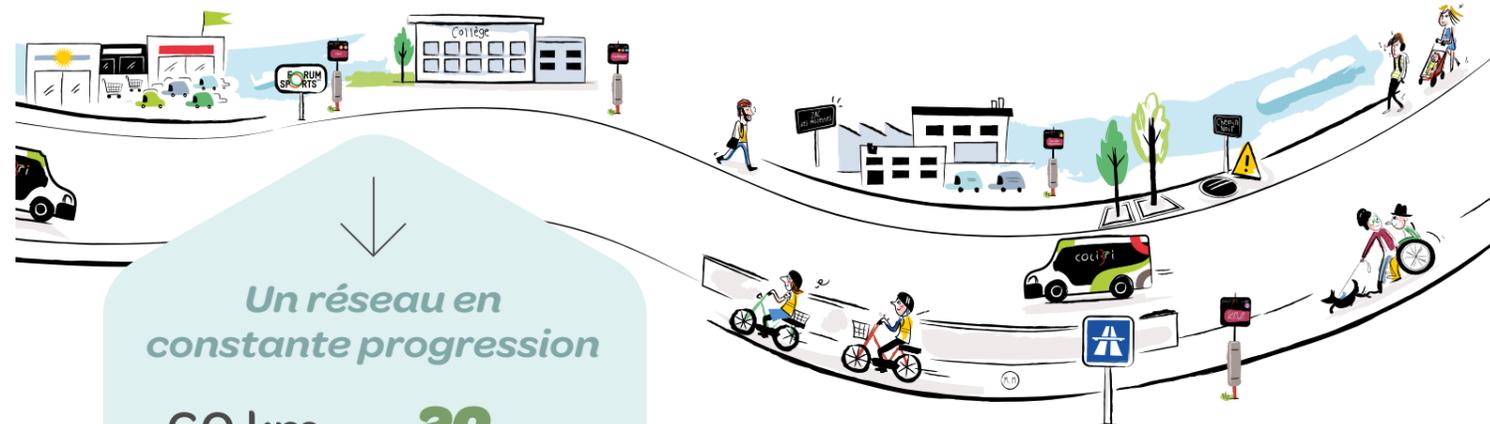
Après 2 ans d'études et de concertation avec les entreprises, une solution a été trouvée pour désengorger et sécuriser cette voirie :

- Une troisième voie permet de « stocker » les véhicules et facilite l'entrée vers les commerces.
- Un giratoire autorise le retournement des poids lourds.

5 mois de travaux ont été nécessaires pour mener à bien l'aménagement de cette voie de circulation très empruntée par les habitants.

Coût pour la CCMP : **1,125 M€ TTC**

COLIBRI : UN RÉSEAU QUI S'OUVRE À TOUS !



Un réseau en constante progression

60 km
DE LIGNES
COMMERCIALES

20
MINIBUS
DE 21 PLACES

4 LIGNES RÉGULIÈRES

112 POINTS D'ARRÊTS

CONNECTÉES AU RÉSEAU COLIBRI

4 gares TER

2 lignes du Conseil Départemental de l'Ain (171 / 132)

3 lignes TCL

371 abonnés

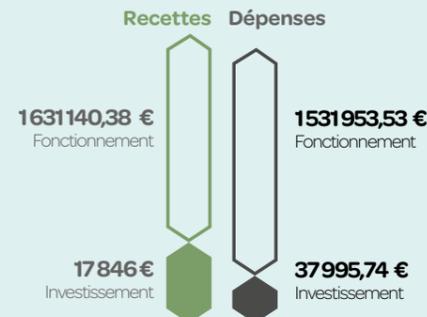
89 127 voyages

(lignes Colibri + lignes départementales 171-132 dans le PTU - Périmètre de Transports Urbains)

878
RÉSERVATIONS
DE TAD* pour
1 297 personnes

TAD*
+ 32 % de voyageurs
+ 10 % de réservations
par rapport à 2015

LE BUDGET COLIBRI



* Transport À la Demande

Faciliter l'accès à la mobilité !

La CCMP simplifie l'utilisation de son réseau aux personnes à mobilité réduite et poursuit ses actions de mise en accessibilité des arrêts.

ARRÊTS	COÛT DE L'AMÉNAGEMENT
GARE DE BEYNOST	9 105,30 €
GARE DES ÉCHETS	11 020,80 €
TERREAUX	9 121,16 €
GARE DE ST-MAURICE DE BEYNOST	8 326,86 €
FORUM DES SPORTS - LÎLO	10 962,37 €
TRAMOYES MAIRIE	9 459,08 €
TOTAL	57 995,57 €

Un nouveau prestataire pour Colibri

Suite au renouvellement du marché, l'entreprise « Autocars Planche » est désormais en charge de l'exploitation du réseau Colibri. Elle propose un nouveau matériel roulant composé de 10 véhicules Mercedes sprinter city 35, aux normes euro 6, d'une capacité de 21 personnes.

- Une équipe de 17 conducteurs + 3 encadrants
- 1 implantation locale : création d'un dépôt de bus sur le territoire
- De nouveaux services

Colibri, acteur des événements culturels de la CCMP !

La CCMP met à disposition gracieusement les véhicules du réseau Colibri pour permettre à ses habitants de profiter pleinement des événements culturels majeurs du territoire.

- **Swing sous les Étoiles**, à la Madone
- **Les Journées Européennes du Patrimoine** (ticket journée à 1 € le samedi)
- **Woodstower**, au Grand Parc

Et désormais en 2016 pour :
→ **ZAC en scène**, à la Boisse

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Une ZAC qui valorise l'ensemble du territoire

Partenaire des acteurs de l'économie, la CCMP agit en faveur de la croissance des entreprises et du développement économique. Avec la ZAC des Malettes, elle leur procure une solution fiable et efficace afin de s'implanter sur son territoire et leur garantir des services de très haute qualité.

L'emploi au cœur des projets

En parallèle de la gestion et de la création des zones d'activités du territoire, la CCMP soutient le commerce et l'artisanat local : tel est l'objectif de l'intercommunalité en matière de développement économique. Pour centraliser ses ressources, elle a créé DEVECO.



ZAC DES MALETTES : SYMBOLE D'ATTRACTIVITÉ

La ZAC des Malettes est au service de la croissance des sociétés et conjugue opportunités foncières, de 3 000 à 10 000 m², et solutions immobilières de 100 à 1 000 m². Grâce à elle, la CCMP offre une zone d'implantation aux multiples avantages afin de :

- Choisir un emplacement stratégique, proche de l'agglomération lyonnaise,
- Travailler en haut-débit, grâce à la fibre optique,
- Permettre aux salariés de profiter d'un ensemble de services (commerces, crèches, écoles, complexe sportif, centre nautique),
- Valoriser son image avec des aménagements offrant les conditions optimales de confort et de production.

Premières installations en cours...

En respectant parfaitement son planning de réalisation des travaux de viabilisation, la CCMP permet aux entreprises possédant des parcelles de les aménager très rapidement.

En 2016, l'entreprise ABB France, dont le siège sera la véritable vitrine qualitative de la zone, a été la première à démarrer la construction de ses 7 500 m² de bureaux (haute certification environnementale) et sera en mesure d'accueillir ses 300 salariés d'ici la fin 2017.

Une quarantaine d'entreprises sont attendues

Le potentiel d'attractivité de la Côtière en sera résolument renforcé.

Cet investissement de 3,9 M€ pour la CCMP, ainsi que les 4 M€ d'acquisition de parcelles, seront entièrement compensés par la vente des lots aux entreprises.

7,9 M€
D'INVESTISSEMENT PAR LA CCMP

115 000 m²
DE SURFACE COMMERCIALISÉE

14 ha
D'ESPACES ÉCONOMIQUES

800 à 900 emplois
ATTENDUS (tertiaire, artisanat, industrie)

DEVECO SERVICES, UN PARTENAIRE RECONNU

Créé pour simplifier le quotidien des acteurs économiques du territoire et stimuler les initiatives au service de la croissance et de l'emploi, DEVECO SERVICES est désormais identifié et reconnu.

Interlocuteur de référence des entreprises, des artisans, commerçants et porteurs de projets, DEVECO SERVICES a su s'imposer comme un guichet de solutions efficaces et un partenaire qui crée des opportunités et incarne l'ambition économique de la CCMP.



LES ASSOCIATIONS : DES ACTEURS ÉCONOMIQUES SOUTENUS PAR LA CCMP

- L'IPAC : **22 977 €**
 - Élan création : **10 000 €**
 - Sols'tisse : **7 000 €**
 - Mission Locale Jeunes : **15 000 €**
 - ACA (association des commerçants et artisans) : **15 000 €**
- Soit **69 977 €** de subventions en 2016

FIBRE OPTIQUE : DES PARTENARIATS CONFIRMÉS POUR UN TERRITOIRE CONNECTÉ

Soucieuse d'accompagner et de répondre aux attentes des entreprises en matière de très haut débit, la CCMP a décidé d'engager un plan ambitieux de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des zones d'activités du territoire. Ainsi, en contrepartie d'une subvention d'investissement versée par la CCMP, le SIEA*, qui gère le déploiement dans l'Ain, s'est engagé à intervenir rapidement sur notre territoire et ainsi renforcer l'attractivité économique du secteur. Début de ce plan prévu pour la période 2017-2019 avec le déploiement de la fibre sur la ZAC des Malettes dès 2017 !

*Syndicat Intercommunal d'Énergie et de Communication de l'Ain

UN FORUM DE L'INTÉRIM CONVAINCANT

Cet événement, organisé le 29 septembre 2016 à Miribel, est un véritable coup de pouce aux demandeurs d'emplois de tous âges et de tous profils. Ce rendez-vous regroupe 18 agences d'intérim pour environ 200 postes à pourvoir et opportunités de prises de contacts.

Bilan : 21 personnes ont obtenu une mission intérimaire, de quelques jours à plusieurs mois. Agences et participants demandent une édition 2017.



272 personnes
RECENSÉES POUR SUIVRE
UNE FORMATION

Le FISAC : véritable pilier pour la croissance locale

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) a été instauré pour soutenir efficacement les projets des entrepreneurs locaux et les aider à réaliser les nombreux travaux (rénovations, mise en accessibilité, mise aux normes etc.) liés à leur activité. Véritable support de croissance, ce dispositif permet de faire face aux évolutions nécessaires et de rester compétitif.

UNE AIDE SIGNIFICATIVE POUR LES TPE



SOUTENIR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE DE LA CÔTIÈRE

Prenant la suite du dispositif d'aides directes aux TPE voté de manière volontariste par la CCMP (78 000 € d'aides versées par la CCMP en 2014 et 2015), le FISAC permet de soutenir le tissu artisanal et commercial local.

Les conditions

- de 10 salariés
28,5 % des dépenses subventionnables maximum

Les plafonds

35 088 € (travaux courants)
2 105 € (travaux d'accessibilité)

AVEC LE FISAC, LA CCMP PARTICIPE ACTIVEMENT À L'ATTRACTIVITÉ DE SON TERRITOIRE !

POUR LES ENTREPRISES

- Attirer plus de clients
- Dynamiser l'économie
- S'adapter / se développer

POUR LES HABITANTS

- Améliorer le cadre de vie
- Développer l'offre de commerces
- Maintenir de l'emploi



Après travaux chez Beer's

2016, LES PROJETS SE CONCRÉTISENT

Au total, ce sont déjà 11 entreprises encouragées par le FISAC. En voici quelques exemples caractéristiques :

	FISAC
Beer's (cave à bière) : Achat de matériel, aménagement du point de vente et accessibilité	38 662 € / 11 019 €
Marbrerie Gros Derudet : Achat de matériel	82 500 € / 10 000 €
L'auberge des Iles (restaurant) : Achat de matériel	19 459 € / 5 546 €



UN NOUVEAU POSTE CRÉÉ EN 2016

Une animatrice coordonne ce dispositif afin :

- D'accompagner les porteurs de projets,
- D'opérer le suivi (diagnostic, information, mise en relation, communication...),
- D'organiser le comité de pilotage.

POTENTIEL D'AIDES DU FISAC SUR 2 ANNÉES DE PROGRAMME



Les autres sociétés ayant bénéficié du dispositif sont :

- Cécillon Bat (maçonnerie) : 3 277,50 €
- Boucherie Grande rue : 10 000 €
- Salon R'Eve Line (coiffure) : 1 585 €
- Quid Novi Création (tapisserie-décoration) : 1 200 €

Certains projets sont en cours :

- La Madone (restaurant) : 10 000 €
- Top Coiffure : 4 936,05 €
- Boutique M (mercerie, prêt à porter) : 1 256 €
- Musto entreprise (pressing, vente de produits d'équipement et de décoration) : 10 000 €

Jusqu'à **12 000 €** D'AIDES DIRECTES FISAC par projet/par entreprise

11 entreprises aidées

250 ARTISANS ET COMMERÇANTS potentiellement concernés



Informer et impliquer pour mieux trier

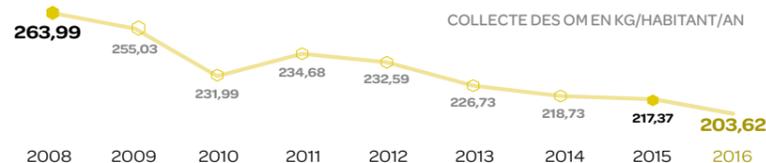
La CCMP multiplie les actions afin d'impliquer ses citoyens à préserver leur environnement. Alors que les ambassadrices du tri sensibilisent les plus jeunes et les habitants en général, les institutions redoublent de vigilance pour garantir une meilleure gestion des déchets au quotidien et optimiser les processus. Ce dosage entre fermeté et pédagogie contribue concrètement à une meilleure qualité de vie et à changer efficacement les comportements à l'échelle du territoire.



LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE S'INTENSIFIE !



Une sensibilisation qui porte ses fruits : moins de déchets, moins de refus de collecte



TRI SÉLECTIF : UN TAUX DE REFUS DES BACS JAUNES EN BAISSÉ DEPUIS 2013



- **Interventions des ambassadrices du tri dans les cantines des écoles élémentaires du territoire** de H.Deschamps, le Mas Rillier, Beynost, Tramoyes, Thil, Neyron et SMB.

- **Étude des pesées des déchets alimentaires obtenus sur 1 semaine** : par le collège A. Frank pour un territoire « 0 déchet, 0 gaspi ».

- **2 expositions sur le gaspillage alimentaire** (Brocante de Miribel + école de SMB) qui ont permis au public de découvrir les actions menées et les affiches réalisées par les enfants.

- **Réalisation d'un état des lieux et rédaction d'une charte en 2017.**

2 747 ENFANTS SENSIBILISÉS (TRI / GASPILLAGE ALIMENTAIRE)

Tous impliqués dans le recyclage !

LES SCOLAIRES AVEC :

- **Le concours Recyc-Arbre** : Création d'un arbre en 3D en (ré)utilisant des matières destinées à la poubelle jaune.
- **Le concours collecte de piles/petites batteries**, sur 15 jours, pour 14 classes de primaire : 364 enfants sensibilisés et 1 225 kg collectés.
- **La création de boîtes de collecte « instruments d'écritures usagés »** : 68 kg de stylos récupérés et un don pour la Croix-Rouge.

ET LES HABITANTS AVEC :

- **La création d'un stand « échange, don et troc » (vêtements et/ou objets)** : lors de la fête de fin de travaux du Trève.
- **L'intervention des ambassadrices** sur le marché : + de 50 personnes sensibilisées.

156 h D'ANIMATIONS SCOLAIRES auprès des écoles qui le demandent

1,225 KG DE PILES COLLECTÉES DANS LES ÉCOLES

La collecte en chiffres

Voici le poids des divers déchets collectés sur la commune ainsi que la moyenne annuelle par personne. (sur la base de 23 302 habitants).

4 744,81 T d'ordures ménagères collectées soit 203,62 kg/hab/an

1 019,22 T d'emballages recyclables / journaux-magazines soit 43,74 kg/hab/an

707,92 T de verre collecté soit 30,38 kg/hab/an

ORGANOM : SE MODERNISER POUR OPTIMISER LE TRAITEMENT

Avec Ovade, la CCMP prend une longueur d'avance !

Depuis 2016, les déchets de la CCMP sont méthanisés par l'usine OVADE de Organom. Elle combine tri mécano-biologique et processus de méthanisation des déchets et en tire de l'énergie électrique et/ou thermique servant à son propre fonctionnement, et fait du compost, revendu aux agriculteurs locaux pour fertiliser les sols.

Afin de les aider au mieux, la CCMP doit limiter la présence dans ses ordures ménagères de verre, néfaste pour les équipements, les employés et la qualité du compost.

54 000 T DE DÉCHETS TRAITÉS PAR OVADE

Récolte du verre : des chiffres encourageants

Depuis 2014, la CCMP sensibilise activement au tri du verre avec ORGANOM, la société en charge du transport et du traitement des ordures ménagères du territoire. **Résultat : + 15 % du tonnage collecté en 3 ans.**

Les autres faits marquants

Signature de la convention DSS :

Dès 2017, l'éco-organisme « ECO DDS » va prendre en charge les Déchets Diffus Spécifiques des ménages (peintures...). Le principe est fondé sur une éco-contribution payée lors de l'achat du produit. La CCMP évitera ainsi les coûts de collecte ainsi que ceux de traitement de ces déchets : une véritable économie dans le budget.

DÉCHÈTERIE :

- Lancement du nouveau marché pour la gestion de la déchèterie.
- Installation de bacs vaisselles cassées sur le territoire.

Le service est en partie financé par la TEOM, (la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), et complété par le budget général. La CCMP conserve l'un des taux de TEOM les plus bas du Département : 7 %.

Recettes **Dépenses**





Protéger les sols et agir sur le long terme

2016 marque un vrai tournant dans la protection des sols agricoles. Suite aux nombreuses concertations et diagnostics, la CCMP et ses différents partenaires ont pensé un plan d'actions échelonné sur plusieurs années pour répondre aux problèmes majeurs recensés sur le territoire. Ensemble, ils protégeront sur le long terme les sols, les cultures et les diverses ressources en eau du territoire.

LES PARTENAIRES DE LA CCMP, POUR DES ACTIONS CONCRÈTES :

- La Chambre d'Agriculture de l'Ain
- L'association foncière de Miribel
- L'association foncière de S-Maurice de Beynost-Beynost-La Boisse-Tramoyes
- Le délégué cantonal FDSEA de Montluel
- Les représentants agricoles du Mas Rillier (Miribel), de Neyron et de St-Maurice de Beynost

Les opérations du plan d'actions sont définies annuellement avec les agriculteurs

En 2016, ce plan prévoit :

- Curage d'un bassin : **13 560 €**
- Bandes enherbées : **4 025 €**
- Animation par la Chambre d'Agriculture : **13 668 €**

Création d'un groupe de travail « érosion des sols » :

2 actions de sensibilisation menées par la Chambre d'Agriculture ont réuni les agriculteurs du plateau en août et en décembre 2016.

Montant prévisionnel : **31 668 €** dont 31 253 € financés par la CCMP

TIP TOP : tout un programme

TIP TOP signifie « Transferts diffus agricoles et Infrastructures Paysagères : modélisation participative et OPTimisation agro-écologique ». C'est un projet global de recherche qui va se dérouler sur 48 mois et voir collaborer laboratoires de recherche (dont INRA et ISARA) et nombreux autres partenaires.

Le Mas Rillier est un des territoires d'expérimentation. Durant l'été 2016, des capteurs ont été implantés dans des fossés de cette zone afin d'analyser les niveaux d'eau et la turbidité.

La CCMP a signé une convention de partenariat et s'est engagée dans une première tranche d'actions pour la période 2015-2017. Ainsi, en 2017, la CCMP accueillera un stagiaire de l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers afin de poursuivre pendant 6 mois ce travail, et caractériser les sols et leur lien avec les paysages et l'érosion.

La seconde phase se déroulera selon les mêmes modalités sur la période 2017-2019.

Le montant global : **435 416 €** dont 414 799 € pour 2015-2017.

Le coût total (CCMP) : **23 266 €** (dont 20 378 € de subventions attendues).

FOCUS : la charte de l'érosion, un signal fort !

Le 4 juillet 2016, ils ont signé conjointement la charte de l'érosion qui s'articule autour d'un vaste dispositif d'actions et d'indemnités de 2016 à 2020.

Pour se faire, 4 grands objectifs ont été définis :

- 1 L'ENTRETIEN** et le développement des réseaux, fossés, bassins et bandes enherbées installées depuis 2015.
- 2 DES AMÉNAGEMENTS LÉGERS**, indemnisés par la CCMP, initiés par les agriculteurs sur leurs terrains.
- 3 DES ACTIONS LOURDES**, prises en charge par la CCMP sur les points noirs majeurs du territoire définis en 2016.
- 4 LA SENSIBILISATION** des exploitants et leur accompagnement par la Chambre d'Agriculture.

Le budget global, financé par la CCMP : **200 000 €**
Fonctionnement : **30 000 €/an**.
Investissement : **50 000 € pour 2016-2020**.

Ruissellement agricole : les premières réponses

Les 1 108 hectares de parcelles agricoles, occupés par 25 agriculteurs de céréales et légumes principalement, sont touchés par de forts événements pluvieux à répétition. Ceux-ci provoquent l'érosion des sols et une dangereuse fuite de sédiments – et productions agricoles – vers les bassins de rétention, et même parfois jusqu'aux routes.

Pour lutter activement contre ce phénomène, la CCMP a décidé d'agir en amont et s'est associée dès 2015 aux agriculteurs du territoire et à la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

La première disposition prise fut la plantation de bandes enherbées, financées par le fonds TGV, afin de limiter l'érosion et de ralentir le flux des eaux. La CCMP prévoit ensuite des investissements plus onéreux et de nombreuses concertations avec tous les acteurs de l'agriculture et associations foncières.

Contrat territorial : Le plan de réhabilitation pour le canal de Miribel signé le 29 mars 2016



Un site aux fonctions vitales pour l'ensemble du territoire et de ses voisins

Indispensable à la pérennisation de l'ensemble des fonctions du site, l'objectif global de ce plan est l'amélioration de la gestion de la ressource en eau sur le secteur de Miribel Jonage.



Phase 1 des travaux : 2015-2016

- Réalisation des études complémentaires et des travaux d'urgence
- Remise en eau de la lône de Jonage et études d'optimisation du débit minimum, de la continuité piscicole du seuil PK14 et du plan de gestion des lacs
- Mise en place d'une procédure contractuelle spécifique au financement de la réalisation de l'Anneau Bleu

Des concertations inédites et un vaste plan ambitieux à l'horizon 2027

Le canal de Miribel est un cours d'eau long de 18 km qui ne cesse de se dégrader.

Résultat : son lit s'est enfoncé de 4 m en à peine 50 ans. L'une des causes est la fluctuation importante de son débit, entraînée par le canal de Jonage son voisin.

Les 9 acteurs du contrat sont :

L'État, Voies Navigables de France (VNF), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Département de l'Ain, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP), la Communauté de Communes de la Côtère à Montluel (3CM), la Métropole de Lyon, le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel Jonage (SYMALIM), Électricité De France (EDF).



Susciter l'intérêt dès le plus jeune âge !

En 2016, le service Éducation poursuit son action auprès des 2 700 élèves scolarisés et des enfants des centres aérés. La CCMP soutient les initiatives de ses intervenants en milieu scolaire (IMS) dont le rôle est primordial dans l'éveil des plus jeunes à la pratique musicale afin de les familiariser aux instruments et de démocratiser la culture à travers des événements ludiques.

Des actions culturelles d'envergure

La CCMP renforce continuellement son offre culturelle auprès des plus jeunes et de l'ensemble de ses habitants. Que ce soit par le soutien financier à ses intervenants et associations, par l'amélioration des structures existantes ou à travers ses projets de création de nouveaux pôles culturels, l'intercommunalité souhaite enrichir son offre d'équipements et simplifier l'accès à la culture pour tous.



Interventions en milieu scolaire

7 MUSICIENS IMS, INTERVENANTS EXTÉRIEURS DANS **16 ÉTABLISSEMENTS** + **9 STRUCTURES** PETITE ENFANCE

82 h DE MUSIQUE PAR SEMAINE

190 000 € DE BUDGET de fonctionnement

Académie de Musique et de Danse

710 ÉLÈVES INSCRITS À L'AMD

30 DISCIPLINES ENSEIGNÉES

686 733 € DE CHARGE NETTE

32 PROFESSEURS de musique ou de danse diplômés d'État

389 h D'ENSEIGNEMENT

4 336,54 € D'INVESTISSEMENT (nouveaux instruments)

LA CCMP FAIT LA PART BELLE AUX ANIMATIONS ANNUELLES !

Deux événements restent populaires auprès des plus petits :

Les Caravanes de Noël : juste avant Noël, les 7 musiciens intervenants se sont rendus dans les écoles maternelles et les espaces petite enfance de toute la CCMP pour donner une semaine de concerts devant les élèves.

Le « Carnaval petite enfance » : pour Mardi Gras, des concerts et animations donnés par 3 IMS dans les crèches, les multi-accueils et les RAM de Miribel, Saint-Maurice de Beynost et Beynost.

QUAND LA CULTURE SIMPLIFIE L'ÉCHANGE

À la fin du mois de mars furent organisées les rencontres interclasses à l'Allegro. Des concerts autour du thème des émotions ont été préparés dès le début de l'année par les IMS dans les écoles de Neyron, Miribel, Beynost et Saint-Maurice de Beynost. La volonté a été de mélanger les niveaux et les écoles pour favoriser la convivialité autour du chant, de la danse, de contes musicaux...

Au total : **35** CLASSES **850** ENFANTS **100** ACCOMPAGNATEURS **8 h** DE SPECTACLE



SWING SOUS LES ÉTOILES

Dès le 1^{er} novembre 2016, l'association devient uniquement organisatrice du festival du même nom, « Swing sous les étoiles », et n'exerce donc plus ses missions d'accueil et d'information touristique. La CCMP reconnaît au titre de la compétence facultative « soutien aux associations sportives et culturelles » l'association « Swing sous les étoiles » et lui renouvelle son soutien, matériel et financier.

Subvention de la CCMP : 8 500 € (+ de 4 550 € mise à disposition Colibri et 1 852 € de communication)

LECTURE PUBLIQUE : L'ÉTUDE SUR LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DÉBUTE !

Découpée en 4 phases, l'étude initiée en juin 2016 avec le cabinet SYLLAB analyse l'opportunité et la faisabilité d'une telle structure.

- Le principe est de réaliser d'ici mars 2017 :
- Le diagnostic de l'existant,
 - La stratégie de développement de la lecture publique,
 - L'étude du site d'implantation,
 - Un plan d'action chiffré sur l'élaboration du réseau des bibliothèques et la construction de la médiathèque.

Budget de la CCMP : 31 080 €



CINÉMA : UN PROJET RÉVISÉ

Le projet de la société CGR pour l'implantation d'un multiplexe d'une dizaine de salles au cœur du Forum des Sports a été rejeté en septembre par la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDAC). C'est pourquoi la CCMP a fait le choix de confier au cabinet SYLLAB une étude complémentaire permettant de mieux définir l'offre actuelle et le potentiel cinématographique du territoire. Au printemps 2017, l'étude sera présentée au Conseil communautaire afin qu'il se prononce sur le projet le plus adapté pour la Côte-d'Azur.



Les subventions allouées par la CCMP

- **Gabriel Chardon** : 2 500 €
- **L'Espérance de Beynost** : 5 500 € (+ 2 100 € en investissement)
- **OCM / Spectacles scolaires** : 17 387 €
- **Union Laïque de Miribel / cinéma** : 22 000 €
- **Dyapason** : 958 € (investissement)
- **Woodstower** : 2 500 € (+ 1 600 € de mise à disposition Colibri et 740 € de communication)

FONCTIONNEMENT : 58 387 € (contre 55 387 € en 2015)

67 237 € TOUS CHAPITRES CONFONDUS

SPORT



La CCMP soigne ses performances

En 2016, la CCMP maintient ses efforts auprès des associations et encourage les pratiques sportives, pour les scolaires et les licenciés, en facilitant l'accès et en améliorant les infrastructures dédiées.



La CCMP ouvre la très attendue halle de pétanque !

À l'étroit dans des locaux qui nécessitaient des investissements importants pour être mis aux normes et qui, surtout, ne permettaient pas la pratique sportive sur la période hivernale ou par temps pluvieux, le PMC (Pétanque Miribel Côtière), fort de ses 120 adhérents et de son statut de 1^{er} club du département en 2014/2015, avait sollicité de longue date la CCMP pour réaliser un équipement couvert permettant d'accompagner son développement, notamment auprès des plus jeunes.

Résultat : un espace unique dans l'Ain, qui mêle aires intérieures et extérieures et vient renforcer l'attractivité du Forum des Sports.

8 865 m²
SURFACE INTÉRIEURE

6 CENTRES DE LOISIRS

64 jeux
POUR ACCUEILLIR DES COMPÉTITIONS OFFICIELLES

8 terrains couverts
56 terrains extérieurs

2 vestiaires avec douches + 1 local technique + 1 espace bar/clubhouse

1 266 339 € TTC
HALLE COUVERTE ET JEUX EXTÉRIEURS

1 066 403 € • CCMP

152 436 € CG01 47 500 € RRA

L'INITIATION À L'EPS AVEC LES ETAPS

Chaque classe du territoire bénéficie, 1 heure par semaine, d'intervenants spécialisés qui accompagnent les enseignants dans le développement de la pratique sportive pour les élèves. La CCMP investit également chaque année pour du matériel sportif spécifique, qui est ainsi mutualisé entre toutes les communes.

C'est une opportunité pour découvrir les apprentissages moteurs, sociaux et culturels ainsi que les activités de base, spécifiques et « à risques ».

1 700 ÉLÈVES

120 000 €
DE FONCTIONNEMENT

9 ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

70 CLASSES

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES TOUJOURS ENCOURAGÉES PAR LA CCMP

Chacune est aidée au mieux grâce aux subventions accordées :

- Côtière Handball : **10 700 €**
- Ain Sud Foot : **90 000 €**
- Vertical Côtière : **7 500 €**
- Pétanque Miribel Côtière : **3 000 €**
- Saint-Maurice Volley-Ball Côtière : **2 700 €**
- Beynost BMX Côtière : **8 000 €**

121 900 € versés au total

12^{ÈME} ÉDITION DES SEMAINES SPORTIVES

Entre le 6 et le 13 juillet 2016, « les semaines sportives » ont accueilli chaque jour 30 à 36 enfants de 8 à 12 ans. Cette session sportive leur a permis de pratiquer ensemble tir à l'arc, escalade, baseball, fitness/Zumba, taekwondo et badminton, le tout dans un esprit d'entraide et d'émulation positive, incitant la CCMP à poursuivre sur cette voie.

228
ENFANTS DE 8 À 12 ANS

6 CENTRES DE LOISIRS

60
ENFANTS POUR LA JOURNÉE FINALE

Les associations suivantes ont également participé à l'évènement en prêtant du matériel aux équipes :

- Verticale Côtière
- Ulysse 2000 Ain (prêt d'arc et de cibles)
- Neyron Taekwondo
- Gym Volontaire St Martin (prêt de Steps)

ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Un succès grandissant pour Lilô

Lilô conserve son statut de pôle de loisir privilégié pour le grand public et les scolaires. Malgré la météo capricieuse, 2016 voit une fréquentation importante et achève ainsi sa seconde année la plus élevée en termes d'exploitation. Le nombre croissant de visiteurs extérieurs démontre, lui, la forte attractivité de Lilô... Un rayonnement important pour tout le territoire et au-delà.



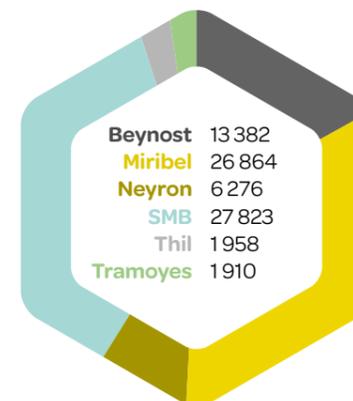
UNE POPULARITÉ CONSTANTE

Les habitants du territoire continuent de se rendre assidûment à Lilô !

TOTAL VISITEURS CCMP :

78 213

50 % des visiteurs de Lilô viennent des 2 intercommunalités : CCMP et 3CM.



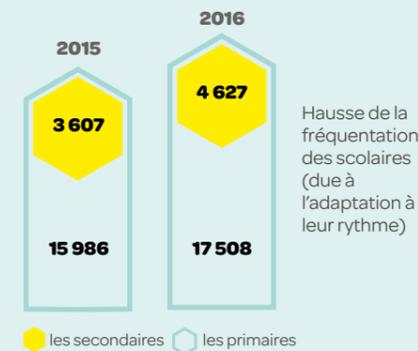
↓
Lilô en chiffres

1 285 663 €
DE CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL

1 338 ABONNÉS **250 976** passages

407 enfants formés aux premiers secours

PENDANT LES JOURNÉES DU SAUVETAGE



Des moyens pour soigner l'image du territoire

TOURISME ET PATRIMOINE



Durant 24 années, l'Office de tourisme s'est appuyé sur ses bénévoles pour promouvoir les atouts touristiques du territoire. En 2016, face aux nouveaux enjeux imposés par la loi NOTRe, la CCMP, compétente en matière de développement touristique, a décidé de créer un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC). En associant plus fortement élus et acteurs économiques du territoire, la CCMP affiche ainsi son ambition d'être un territoire dynamique et reconnu.

« DOMBES CÔTIÈRE TOURISME » : C'EST PARTI !

L'EPIC « Dombes Côtière Tourisme » a pris le relais le 1^{er} novembre 2016 de l'association qui gérait l'Office de Tourisme pour tout ce qui concerne l'accueil et l'information touristique. Missionné pour définir puis mettre en œuvre une stratégie territoriale en matière touristique, « Dombes Côtière Tourisme » recevra annuellement une dotation de la CCMP, chargée notamment de couvrir les investissements et les salaires des personnels, dans l'attente de la mise en place de la Taxe de Séjour qu'il recouvrira.

À ce jour, « Dombes Côtière Tourisme » compte 4 salariés

2 permanents (directrice + conseillère en séjour)

+ 1 saisonnier (ouverture estivale de la Madone)

+ 1 chargé de développement commercial en CDD.

Le Comité de Direction est composé de 15 membres ainsi répartis :

8 élus (dont le Président est Joël Auberon)

7 représentants de l'activité économique-touristique du territoire* (dont le Vice-président est Hervé Charles)

(* SPL Grand Parc Miribel Jonage, ACA CCMP, Club des entrepreneurs, Hébergements-restaurants, Association « Swing sous les étoiles »).

TOUT SE MET EN PLACE

Dans un premier temps, il s'agit d'assurer la continuité administrative et financière entre les deux structures tout en poursuivant les actions déjà mises en place par l'OT telles que le Petit Guide de la Côtière et les Journées Européennes du Patrimoine. En 2017, la CCMP mettra en place la Taxe de Séjour, collectée par « Dombes Côtière Tourisme » et qui constituera une recette importante pour développer les animations et les actions de promotion du territoire.

Enfin, dans un souci de clarification des missions de « Dombes Côtière Tourisme », celui-ci n'est plus en charge de l'organisation du Swing sous les étoiles puisqu'est créée une association entièrement dédiée à l'organisation du festival de musique qui anime la Côtière au mois de juillet et bénéficiant d'un soutien fort de la CCMP.

SÉCURITÉ



Priorité à la prévention et à la veille

La CCMP ouvre de nombreux sujets de réflexion afin de renforcer la sécurité de ses habitants. L'enjeu est d'apporter des solutions efficaces afin d'anticiper les besoins et agir pour prévenir les incivilités. Pour cela, l'intercommunalité développe diverses technologies, vidéos ou radars, et replace l'humain au cœur de ses préoccupations...

PRÉSENCE D'UNE INTERVENANTE SOCIALE EN GENDARMERIE

Employée de l'association AVEMA 01 : ½ ETP, présente 2 jours par semaine sur le territoire. Après 6 mois en brigade, elle s'est installée définitivement début juillet dans les locaux de la CCMP. Au sein du siège, elle bénéficie :

- De la réception de ses rendez-vous par notre agent d'accueil,
- D'une salle dédiée (occupée un autre jour de la semaine 2 fois par mois - par le délégué du procureur),
- De la présence d'une équipe d'agents (tout en préservant l'intimité des personnes reçues).

41 personnes sont accompagnées par l'intervenante. La CCMP subventionne l'AVEMA à hauteur de 7 000 €, soit près de 30 % du coût total.

POINT SUR LES ÉTUDES DE FAISABILITÉ RÉALISÉES

1 PERTINENCE D'UNE FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE

2 bureaux d'études ont étudié le projet d'avril à juin 2016 : Droit Public Consultants (bureau d'avocats lyonnais) et Carte Blanche Conseil (bureau parisien) spécialisés dans les questions de transport. Le bureau communautaire n'étant pas unanime, le projet s'est arrêté. Une fourrière n'est plus intercommunale si seules quelques polices municipales l'utilisent. Leurs priorités et les politiques de sécurité et surveillance de la voie publique varient trop selon les communes. En cas d'accord, des solutions existent vers l'aire lyonnaise (fonctionnement : 25 000 € par an environ).

Budget alloué à l'étude : **16 620 €**

2 ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE DU PROJET DE CENTRE DE SUPERVISION URBAIN

Le 1^{er} projet se basait entièrement sur un réseau de relais hertzien. Le nœud était le point culminant : le carillon de Miribel. Patrimoine classé, il était nécessaire de le préserver. Le projet a donc été repensé.

La nouvelle proposition comprend désormais quelques points en hertzien et principalement de la fibre optique. Fin 2016, de nouvelles caméras sur la déchèterie et le changement de caméras sur le Pont de l'Île ont été inclus à ce projet.

CONTRAT DE VEILLE ACTIVE : PROGRAMMATION DES ACTIONS 2016

2 800 € de subventions accordées sur 2 actions :

- 1 Lieux Ressources Parents sur la thématique Éducation et soutien à la parentalité
- 2 Fête du vivre-ensemble à la CCMP sur la thématique Citoyenneté et égalité



2 862 VISITEURS

100 BÉNÉVOLES MOBILISÉS

Tourisme : les chiffres clés

6000 GUIDES ÉDITÉS

24 BÉNÉVOLES ACTIFS

33 040 PASSAGES dans les escaliers menant à l'esplanade de la Madone

52 PARTENAIRES SOCIO-PROFESSIONNELS



RADARS PÉDAGOGIQUES : TOUJOURS PLUS DE VIGILANCE

Le nombre de radars implantés sur l'intercommunalité est désormais de 9, avec l'installation de 4 nouveaux radars entre mars et mai 2016 :

- Entrée EST de Beynost,
- Pont Cusin à Saint-Maurice de Beynost,
- Entrée Nord de Thil et
- Entrée Est de Neyron.

Budget : **9 983,22 €**



Répondre à toutes les situations

La nécessité de proposer une politique de logement coordonnée pour l'intercommunalité conduit à accompagner un développement harmonieux de tous les territoires. La CCMP multiplie ses hébergements d'urgence, reconduit son PLH et initie une clarification des procédures d'attribution de logement social à travers la réflexion d'un plan partenarial. Enfin, le partage des responsabilités et des moyens a été décidé avec la 3CM, afin de remplir leur rôle conjoint d'aire d'accueil des gens du voyage.



VERS UNE PROROGATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (2018-2019)



Adopté le 17 novembre 2011, le Programme Local de l'Habitat (PLH) a pour enjeu d'assurer un développement harmonieux et équilibré de l'intercommunalité. Son bilan intermédiaire, présenté le 27 septembre 2016 devant le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, a permis d'acter la nécessité de le mettre à jour pour que celui-ci respecte les obligations réglementaires de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. Afin de ne pas obérer la fusion avec la 3CM, qui n'a pas à ce jour de PLH, il a été proposé de proroger le document actuel jusqu'en janvier 2020.

Dans l'attente, le PLH reste opérationnel.

DES ACTIONS EFFECTIVES

- Depuis leur mise en service en janvier 2016, les deux hébergements d'urgence de la rue du Mollard à Miribel ont permis d'accueillir au cours de cette même année 4 familles, notamment des mères avec enfants temporairement sans logement.

- Soutien à l'équilibre financier des opérations d'habitat locatif aidé

En 2016, la CCMP a attribué une aide de **42 000 €** au bailleur social LOGIDIA pour la réalisation de 18 logements locatifs sociaux dans le lotissement des Pommières, rue Centrale à Beynost.

PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Un décret d'application de la loi ALUR du 12 mai 2015 rend obligatoire, pour tout EPCI doté d'un PLH approuvé, l'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs. Le plan partenarial doit notamment définir les procédures, indicateurs et critères qui permettront une gestion partagée de la demande et une meilleure transparence du processus d'attribution.

La communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration de son plan par une délibération du 9 février 2016. Accompagnée par le bureau d'études Etudes-Actions, la CCMP réalise en 2016 un état des lieux des pratiques d'accueil, d'information et d'orientation des demandeurs d'un logement social sur son territoire. Ce diagnostic permettra la réalisation du plan partenarial qui sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire en 2017.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : CCMP ET 3CM MUTUALISENT LES MOYENS

Alors que le Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage désigne la CCMP et la 3CM comme devant réaliser, chacune, une aire de grands passages permettant d'accueillir des groupes de 50 à 200 caravanes, force est de constater que de nombreuses contraintes techniques, réglementaires et foncières n'ont pu permettre aux deux intercommunalités de se mettre en conformité avec la loi. C'est pourquoi, sur proposition de Monsieur le Préfet de l'Ain, un principe d'aire tournante provisoire sur les deux intercommunalités a été acté depuis 2014. Cette mutualisation des moyens permet notamment de bénéficier du soutien de la force publique pour expulser les groupes qui seraient illégalement installés sur le territoire de la Côtière.

En 2016, l'aire de grands passages fut située sur la commune de La Boisse.

Les deux intercommunalités assurent conjointement la gestion administrative et technique, ainsi que son financement de 71 063,64 €, soit **35 531,82 €** (50 %) à la charge de la CCMP. Une astreinte commune (techniciens et élus) est également prévue tout l'été afin d'assurer l'accueil des voyageurs.



Service mutualisé d'instruction du droit des sols

Dossiers instruits par le service en 2016 :

374
DÉCLARATIONS
PRÉALABLES

196
PERMIS DE
CONSTRUIRE

62
PERMIS DE
CONSTRUIRE
MODIFICATIFS

7
CERTIFICATS
D'URBANISME

3
PERMIS
D'AMÉNAGER

6
PERMIS
DE DÉMOLIR

L'instruction de l'intégralité de ces autorisations d'urbanisme a permis d'autoriser la construction de 196 logements dont 84 maisons individuelles.

La CCMP
s'investit
toujours autant
pour son
territoire

FINANCES



Malgré un effet ciseau qui s'accroît (augmentation des charges et baisse des recettes) lié notamment à une baisse des dotations de l'État et à une contribution accrue au titre de la solidarité des territoires riches vers les territoires les plus pauvres (FPIC), la CCMP garde une capacité à agir de bon niveau par une gestion budgétaire anticipée et maîtrisée.

Les actions d'investissement

3 107 028 € TTC

Pour toutes les dépenses liées à des nouveaux aménagements, équipements, ou biens.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1 257 209 €

DONT :

1 067 679 €

Voirie de la zone d'activités LECLERC

155 000 €

Raccordement au très haut débit des zones d'activités économiques

34 530 €

Soutien aux TPE (Dispositif FISAC d'aides à l'immobilier d'entreprise pour les commerces et l'artisanat)

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

561 487 €

DONT :

125 083 € + 2 842 €

L.armstrong (rénovation chauffage + accessibilité)

33 666 €

LILÔ

15 274 €

St Martin

369 894 €

Pétanodrome (fin de l'opération)

14 728 €

Frais d'études pour les vestiaires ASF

SOLIDARITÉ ET SÉCURITÉ

382 483 €

DONT :

122 500 €

Au titre du PLH

250 000 €

Soutien EHPAD

9 983 €

Radars pédagogiques

TRAVAUX DE VOIRIE

64 751 €

DONT :

21 965 €

VIC

42 786 €

Aménagements sur RD au Mas Rillier

EAU / ASSAINISSEMENT

128 577 €

DONT :

11 668 €

Étude pour le raccordement du réseau d'assainissement de la commune de Thil à la STEP de la 3CM

116 909 €

Étude et travaux pour la lutte contre les ruissellements torrentiels

POLITIQUES CULTURELLES

163 000 €

Les actions de fonctionnement

6 782 101 € TTC

Pour toutes les dépenses nécessaires à la gestion courante des services et des compétences de la collectivité comme les salaires, l'entretien des bâtiments, les fournitures, les subventions aux associations du territoire, etc.

POLITIQUES CULTURELLES

1 200 677 €

DONT :

972 220 €

Pour l'Académie de Musique et de Danse (hors participation des familles)

+ les interventions musicales en milieu scolaire (IMS)

+ les associations culturelles communautaires

AMÉNAGEMENT ET SERVICES URBAINS

2 649 825 €

DONT :

106 974 €

Entretien des ouvrages de lutte contre le ruissellement

621 948 €

Fonctionnement de la déchèterie

1 300 116 €

Collecte des ordures ménagères

436 056 €

Tri sélectif en porte à porte et tri du verre

POLITIQUES JEUNESSE ET SPORTS

912 208 €

DONT :

199 321 €

Entretien des 2 gymnases communautaires

417 869 €

Contribution forfaitaire annuelle à l'espace aquatique LILÔ (hors remboursement de la 3CM)

123 398 €

Aides aux associations sportives communautaires

113 968 €

Interventions sportives en milieu scolaire (ETAPS)

POLITIQUES SOCIALES

133 368 €

DONT :

100 044 €

Pour l'accueil des gens du voyage (aire d'accueil à Beynost et aire provisoire de grands passages mutualisée entre la CCMP et la 3CM)

ANIMATION ÉCONOMIQUE

193 556 €

DONT :

95 000 €

FISAC

ACTION TOURISTIQUE

155 365 €

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

BEYNOST • MIRIBEL • NEYRON •
SAINT-MAURICE DE BEYNOST • THIL • TRAMOYES

1820 Grande Rue - 01700 MIRIBEL

Tél. : 04.78.55.52.18

Fax : 04.78.55.46.36

e-mail : infos@cc-miribel.fr

www.cc-miribel.fr

Directeur de la publication Pascal Protière

Rédacteur en chef Sébastien Bénétullière

Conception-rédaction J'article

Création et mise en page J'article

Photos CCMP, Lotfi Dakhli, Laurent Vella, Istock, Laurence Danière,
Hubert Canet, J. Tillaud, Studio 77, Mélanie Masson, Cardinal

Impression APO, imprimé à 240 exemplaires sur
du papier recyclé 100 % Cyclus print

